

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 067 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE

M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

OBJET : Caisse d'Allocations Familiales Demande de Subvention Diagnostic

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les actions mises en œuvre par l'Intercommunalité au titre de l'Enfance et de la Jeunesse qui se traduisent par la signature d'un contrat Enfance-Jeunesse permettant de décliner des actions en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Monsieur le Président précise que cette politique contractualisée se décline dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour quatre ans dont l'échéance arrive à terme le 31 décembre 2016.

Monsieur le Président propose d'engager une réflexion permettant d'aboutir à une nouvelle contractualisation. Cette réflexion doit passer par la mise en œuvre d'un diagnostic de territoire permettant de prendre en compte toutes les données sociodémographiques et d'arrêter les orientations d'actions que l'Intercommunalité déclinera ensuite sur les quatre nouvelles années de cette politique contractualisée.

Monsieur le Président indique que ce diagnostic est susceptible de recevoir une aide de la part de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la démarche de réflexion visant à conclure un nouveau contrat enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,
- d'approuver le lancement d'une consultation en vue de désigner un assistant à maître d'ouvrage pour la conduite d'un diagnostic social du territoire,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais une subvention sur cette opération,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération au titre du budget principal de l'Intercommunalité (Article 611 – fonction 421).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 29 juin 2016 et transmission
en Préfecture le 29 juin 2016.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2016-067 29/06/2016

Enfance Jeunesse – CAF Subvention Diagnostic.

